



LES CHIFFRES 2014 DE L'ÉNERGIE

Matinée de restitution
07/07/15



DOSSIER DE PRESSE

INVITATION À LA PRESSE

L'Observatoire Régional de l'Énergie et du Climat (OREC) publie :

les chiffres clés de l'énergie en Guadeloupe, bilan 2014

Avec une légère progression du PIB, l'année 2014 marque la 4^e année consécutive de stabilisation des consommations énergétiques du territoire, et un nouveau record d'intégration des énergies renouvelables dans le mix électrique. Cependant, le recours aux énergies fossiles reste prépondérant et induit une production importante de gaz à effet de serre.

Les données de la publication annuelle de l'OREC seront détaillées par les partenaires Région Guadeloupe, ADEME, DEAL, Météo France et EDF Archipel Guadeloupe :

LE MARDI 7 JUILLET, DE 9H À 13H À LA SALLE GEORGE TARER À POINTE-À-PITRE

Au cours de cette rencontre, seront détaillés les moyens de production et les postes de consommation d'électricité de l'archipel guadeloupéen, ainsi que la consommation d'énergie dans le secteur du transport.

Ce séminaire sera également l'occasion d'introduire la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), qui définira à l'horizon 2023 les priorités d'action en matière de maîtrise de la demande de l'énergie, de diversification des sources énergétiques ainsi que la sécurité d'approvisionnement du territoire.

Nous vous convions à rencontrer les intervenants à ce séminaire de l'OREC, afin d'informer la population sur ces enjeux.

L'OREC de la Guadeloupe est né de la volonté de l'ADEME, la Région Guadeloupe, la DEAL, Météo France et EDF Archipel Guadeloupe, d'œuvrer à la création d'un outil d'observation et d'aide à l'évaluation des politiques en matière d'énergie et de climat.

Contact presse :
AJN Communication - Rony NABAL
0690 206 602 woni.mediateaser@live.fr

Les grandes tendances à retenir

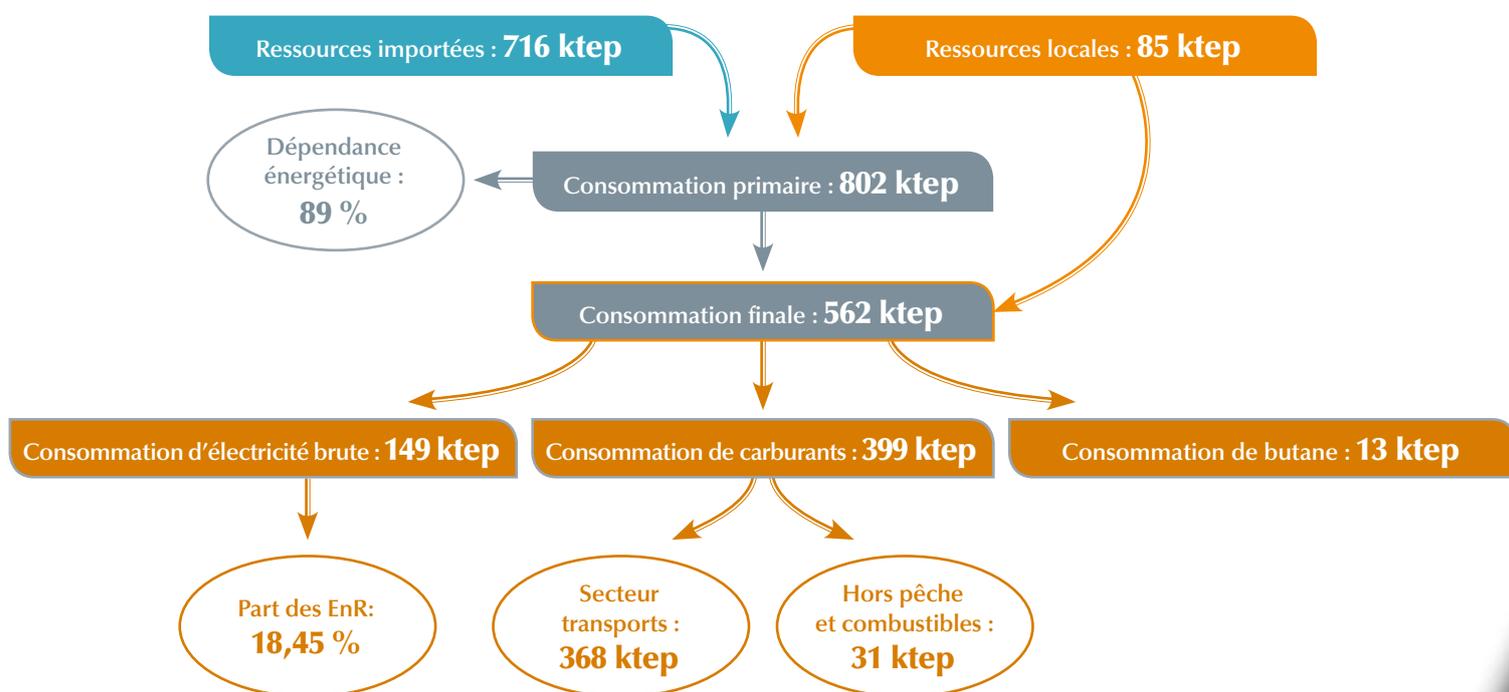
Les consommations d'énergie de la Guadeloupe sont stables depuis 2010, malgré une progression du PIB de plus 5 %. Le découplage entre croissance économique et consommation d'énergie semble se confirmer en 2014. Il traduit l'efficacité des mesures réglementaires et incitatives prises depuis plusieurs années par les pouvoirs publics en faveur de la maîtrise de l'énergie.

En revanche, ce constat particulièrement encourageant est à nuancer s'agissant de nos émissions de gaz à effet de serre. Notre consommation primaire d'énergie, fortement émettrice de CO₂, est encore largement dominée par la consommation d'énergie fossile (89,3 %).

Malgré la stabilisation des consommations finales d'énergie et la progression exceptionnelle des énergies renouvelables dans le mix électrique (qui a plus que doublé depuis 2010), les émissions de CO₂ de la production électrique demeurent élevées et représentent 823 gCO₂/KWh. Le recours massif au charbon depuis 2011 (28 % du mix électrique en 2014) et du fuel (53 % du mix électrique en 2014) est à l'origine de cette situation.

Par ailleurs, le transport demeure toujours le premier secteur de consommation d'énergie en Guadeloupe et représente 65 % des consommations finales d'énergie. Dans ce domaine, la dépendance aux produits pétroliers est totale.

Chiffres clés 2014



La performance énergétique : un enjeu environnemental et économique en outre-mer

L'insularité, la dépendance aux énergies fossiles et la fragilité du réseau électrique imposent aux Outre-mer d'être à l'avant-garde de la transition énergétique. En Guadeloupe, l'objectif est d'atteindre l'indépendance énergétique à l'horizon 2050, par la maîtrise des consommations et le recours à la grande diversité des sources d'énergies renouvelables disponibles sur le territoire.

En 2014, la consommation d'énergie en Guadeloupe 561 459 tep (tonne équivalent pétrole). Hormis la légère baisse constatée en 2009, cette consommation est stable depuis 2008.

En Guadeloupe, la consommation électrique nette (production d'électricité livrée au réseau moins les pertes en ligne dues à la distribution) est de 1 505 Gwh, en 2014, soit 3,7 MWh/habitant, contre 7,29 Mwh au niveau national.

Dans le secteur des transports l'essentiel de la consommation d'énergie se concentre dans le transport routier où le gasoil s'impose comme le carburant le plus utilisé depuis 2008.

(Source : enquête H3C - LH2 DOM pour l'OREC, 2014)

La transition énergétique : déjà une réalité en Guadeloupe

Depuis 2008, l'adoption et la mise en œuvre du plan régional de l'énergie, le PRERURE, a posé les bases de la transition énergétique en Guadeloupe. C'est aujourd'hui une réalité, avec 18,4% d'énergies renouvelables dans le mix électrique de la Guadeloupe en 2014 (12% en 2009) et une croissance de la consommation maîtrisée autour de 0,1% (depuis 2010) au lieu des 3-4% en 2008.

Ainsi, les objectifs du PRERURE, ont été établis pour maîtriser les impacts sur le réseau public de distribution électrique, et ne pas induire d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, tout en renforçant la sécurité de l'approvisionnement, la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des consommateurs.

Transformer des contraintes en opportunité : un mix électrique diversifié

La Guadeloupe a fait le choix de valoriser l'ensemble de ses atouts naturels lui permettant ainsi de recourir à une diversité d'énergie renouvelables (géothermie, éolien, hydro-électricité, PV, Biomasse). Aujourd'hui les énergies renouvelables contribuent à hauteur de 18,45% au mix électrique du territoire : photovoltaïque 5,92%, l'éolien 3,14%, la géothermie 4.35%, mais également la biomasse 3,49% et l'hydraulique 1,55%.

2014 marque un nouveau record dans l'intégration des énergies renouvelables en Guadeloupe !

Les actions de maîtrise de l'énergie et de limitation des émissions de gaz à effet de serre

La planification énergétique : PRERURE et SRCAE

Depuis 2008, la Guadeloupe s'est dotée d'une stratégie en faveur de la performance énergétique du territoire. Il s'agit du plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie - le PRERURE.

Ce plan énergétique définit la politique régionale de demande et d'offre énergétique centrée sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et la valorisation des énergies renouvelables, dans une perspective de développement durable.

Ce plan définit les objectifs et les moyens en vue du renforcement de l'indépendance énergétique de la Guadeloupe :

1. maintenir des consommations d'électricité sur la période 2011-2020 et les réduire de 12 % sur la période 2020-2030 ;
2. atteindre 25 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2020 et 50 % en 2030, pour une autonomie énergétique en 2050. En matière de transports, le PRERURE et le SRCAE visent à :
 - réduire de 10% les consommations d'énergie dans les transports sur la période 2011-2020, et de 35 % sur la période 2011-2030,
 - réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre sur la période 2011-2020, et de 57% sur la période 2011-2030.

C'est l'outil de référence pour la définition de la politique régionale de l'énergie.

En 2012, le SRCAE, le schéma régional climat air énergie de la Guadeloupe est venu compléter cette planification énergétique en introduisant un volet air axé sur les polluants atmosphériques et un volet climat (atténuation et adaptation aux enjeux du changement climatique).

Ces documents cadres et l'actualité de la politique énergétique du territoire sont disponibles sur

www.guadeloupe-energie.gp

Les outils mis en œuvre par la Guadeloupe pour mettre la performance énergétique au service de l'activité économique

- **Stimuler l'activité et l'exemplarité** avec le lancement d'appels à projets ADEME-Région Guadeloupe. L'édition 2014 de l'appel à projet « bâtiment exemplaire » a impulsé la création de 3 bâtiments dont les performances énergétiques et environnementales vont au-delà de la réglementation. L'édition 2015 est en cours ainsi que 3 autres appels à projets : « mobilité électrique durable », « autoconsommation de bâtiments tertiaires », « stratégie d'adaptation au changement climatique ». [Plus de détails sur www.guadeloupe-energie.gp](http://www.guadeloupe-energie.gp)
- **Former et structurer les filières** avec un soutien à la formation professionnelle et initiale aux nouvelles pratiques de construction durable : mise en place de la certification « reconnu garant de l'environnement (RGE) » (partenariat ADEME, région, EDF, la chambre des métiers), la création d'un diplôme universitaire « architecture durable » à l'université, école d'ingénieur spécialité systèmes énergétiques, tous deux hébergés à l'université.
- Le prêt à taux zéro de la Région Guadeloupe, pour l'acquisition de chauffe-eau solaire individuel (CESI), est un outil puissant de soutien à cette filière qui pose désormais plus de 4 000 chauffe-eau par an (contre 1 000/an en 2010). Plus de 1 000 CESI aidés entre 2013 et 2014 générant 2 M€ de travaux.
- L'ensemble des outils de financement de l'efficacité énergétique, du label AGIR+ d'EDF (chauffe-eau solaires, isolation, climatisation performante etc.). [Détails disponibles www.guadeloupe.edf.com](http://www.guadeloupe.edf.com)
- Avec la mobilisation des crédits du contrat de plan État-Région CPER et les fonds européens (49,5 M€ de FEDER consacrés à la transition énergétique), la Guadeloupe bénéficie de leviers puissants pour l'atteinte des objectifs fixés.

Une gouvernance adaptée aux enjeux pour inventer une politique énergétique adaptée aux spécificités du territoire

Les départements et régions d'Outre-mer peuvent se voir reconnaître le droit de fixer les règles applicables sur leur territoire. Cet outil législatif, appelé « habilitation », est prévu à l'article 73-3 de la Constitution. Il permet d'adapter les dispositions et outils élaborés au niveau national en fonction des spécificités et contraintes locales, dans le respect du droit constitutionnel, du droit communautaire et du droit international. La Région Guadeloupe a été le premier département d'Outre-mer à demander l'habilitation dans le domaine de l'énergie.

Depuis 2009, la Région est habilitée à légiférer en matière de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie.

Cette habilitation a permis d'adapter des dispositions nationales aux spécificités de la Guadeloupe. 19 délibérations ont été adoptées par la Région Guadeloupe et publiées au JO au titre de l'habilitation énergie. Elles ont notamment permis de définir une réglementation thermique (la RTG) et un diagnostic de performance énergétique (le DPEG) adaptés au contexte guadeloupéen, de fixer une obligation de couvrir les besoins en eau chaude par l'eau chaude solaire dans les bâtiments et logements neufs, mais également de fixer les conditions de développement des énergies éolienne et photovoltaïque en Guadeloupe. L'habilitation a également permis d'améliorer l'information des consommateurs en rendant obligatoire, lors de la vente des chauffe-eau électriques et des climatiseurs, l'affichage du coût annuel moyen lié à leur consommation d'électricité, en faisant apparaître sur la facture du fournisseur d'électricité le coût réel de production du kWh électrique, et en rendant obligatoire l'affichage dans les DPEG des consommations d'électricité facturées sur une période de 36 mois.

Un formidable outil : la 3^e habilitation à légiférer sur les énergies sera accordée à la Guadeloupe dans le cadre de la LPTE. Elle permettra de poursuivre le travail pour lequel la Guadeloupe a été un précurseur, avec aujourd'hui des résultats très positifs.

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe les objectifs, trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction par toutes les forces vives de la nation – citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics – d'un nouveau modèle énergétique français plus diversifié, plus équilibré, plus sûr et plus participatif. Il vise à engager le pays tout entier dans la voie d'une croissance verte créatrice de richesses, d'emplois durables et de progrès.

Élément fondateur de la transition énergétique, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est destinée à préciser les objectifs de politique énergétique, identifier les enjeux et les risques dans ce domaine, et orienter les travaux des acteurs publics.

Si le territoire continental de la France sera couvert par une PPE unique, les zones non interconnectées (ZNI) qui désignent les îles françaises et la Guyane, dont l'éloignement géographique empêche ou limite une connexion au réseau électrique continental, doivent faire l'objet d'une PPE spécifique à chacune d'entre elles.

L'article 61-II du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte précise que « La Corse, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte, La Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon font chacun l'objet d'une programmation pluriannuelle de l'énergie distincte ». Dans ces collectivités, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit que le président de la collectivité et le représentant de l'Etat dans la région élaborent conjointement le projet de PPE. En Guadeloupe, il revient donc au président du conseil régional et au préfet de Corse d'établir le projet de PPE.

La première PPE de la Guadeloupe couvrira deux périodes successives, respectivement de trois et cinq ans, soit 2016-2018 et 2019-2023. Conformément à la proposition émise par la Ministre, la première période portera prioritairement sur le volet électrique sur lequel un certain nombre d'actions sont déjà engagées et des résultats concrets peuvent être obtenus rapidement.

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) : une nouvelle étape dans la politique énergétique régionale.

Ce document d'importance, en cours d'élaboration, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, posera le cadre territorial pour :

- limiter la dépendance aux ressources fossiles pour l'alimentation électrique ;
- assurer la sécurité de l'approvisionnement électrique ;
- assurer le développement équilibré des énergies renouvelables, du réseau, du stockage d'énergie et du pilotage intelligent (smart grids) ;
- encadrer un déploiement vertueux du véhicule électrique, basé sur le recours à une électricité renouvelable ;
- les potentiels de développement des filières industrielles et des créations d'emploi liés à ces thématiques.

Les travaux de la PPE devront aboutir à la publication, d'ici la fin de l'année 2015, d'un décret et d'un rapport présenté au Parlement.

La réunion de lancement de la PPE Guadeloupe sous la co-présidence du conseil régional et de la préfecture, s'est tenue, en présence de M. Pierre FONTAINE de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat, le mardi 9 juin 2015, à l'hôtel de Région.

Cette réunion de lancement a réuni l'ensemble des acteurs de l'énergie du territoire, dans une démarche de co-élaboration État-Région spécifique aux Outre-mer.

L'observatoire de l'énergie et du climat, un outil essentiel à la performance énergétique du territoire

Observer l'évolution énergétique et climatique de notre territoire est une préoccupation primordiale des pouvoirs publics. À ce titre, dans un but d'accompagnement à la mise en oeuvre des politiques publiques, il s'est avéré nécessaire de disposer d'un outil d'observation.

C'est ainsi qu'en décembre 2013, l'ADEME Guadeloupe, la Région Guadeloupe, Météo-France, EDF Archipel Guadeloupe et la DEAL ont décidé de créer l'observatoire de l'énergie et du climat de la Guadeloupe (OREC).

L'observatoire régional de l'énergie et du climat (OREC) est un outil d'observation et d'information qui a pour objectif de répondre chaque année aux grandes questions que les Guadeloupéens se posent en matière d'énergie et de climat :

- Comment évolue la consommation d'énergie en Guadeloupe, quels sont les secteurs et les usages les plus consommateurs ?
- Quelles sont les évolutions du climat sur notre territoire ? Quelles sont les sources de production de notre électricité ? Comment évolue notre consommation d'énergie et quel est notre impact en matière d'émission de gaz à effet de serre ?

L'observatoire a également pour objectif de diffuser au plus grand nombre des données sur l'évolution énergétique et climatique de notre archipel.

Pour ce faire, l'observatoire de l'énergie et du climat de la Guadeloupe collecte des données et analyse dans les champs d'observation suivants :

- consommation et production d'énergie ;
- émission de gaz à effet de serre ;
- économie de l'énergie ;
- impacts du changement climatique.

Enfin, l'observatoire développe également une mission prospective au service des politiques publiques du territoire.

L'observatoire de l'énergie et du climat de la Guadeloupe est composé :

- d'un secrétariat, actuellement assuré par l'ADEME, qui coordonne administrativement l'observatoire et assure la collecte des données ;
- d'un comité de pilotage, composé des 5 fondateurs que sont la Région Guadeloupe, la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), EDF Archipel Guadeloupe, Météo-France, ainsi que l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME).



DOSSIER DE PRESSE

www.ajncommunication.fr